

## Conditions de l'avantage **Bonus Matmut/AMF Assurances** Gamme « Auto 4D »

### 1. Descriptif de l'avantage

Le bonus maximum fixé par la réglementation est de 50 % (coefficient de réduction égal à 0,50).

**Le Bonus Matmut/AMF Assurances permet une évolution du bonus jusqu'à 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35), soit 15 % de bonus supplémentaire.**

Le Bonus **Matmut/AMF Assurances** est un avantage commercial qui ne remet pas en cause les règles d'évolution du coefficient de réduction/majoration fixées par les articles 4 et 5 de l'Annexe\* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances.

### 2. Souscripteur/bénéficiaire et conditions de l'avantage

Pour pouvoir bénéficier du Bonus **Matmut/AMF Assurances**, il faut remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique ou une personne morale,
- souscrire ou être déjà titulaire d'un contrat d'assurance Multirisques auprès du *Groupe Matmut* garantissant l'une des catégories de véhicules suivantes :
  - voiture particulière,
  - camionnette,
  - camping-car.

### 3. Caractéristiques de l'avantage

Pour toute souscription auprès du *Groupe Matmut*, le Bonus **Matmut/AMF Assurances** est calculé **en tenant compte des antécédents personnels d'assurance** (informations figurant sur le relevé d'informations) du souscripteur/bénéficiaire selon les règles de fonctionnement rappelées aux articles 4 et 5 de l'Annexe\* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances.

Le coefficient de réduction ainsi calculé peut aller jusqu'à :

- **0,40 lors de la souscription auprès du *Groupe Matmut* d'un 1<sup>er</sup> contrat Multirisques « Auto 4D ».** Ce coefficient est attribué quand le souscripteur/bénéficiaire peut justifier personnellement d'un coefficient de réduction égale à 0,50 depuis au moins trois années complètes sans sinistre responsable,
- **0,35 lors de la souscription d'un contrat Multirisques « Auto 4D » supplémentaire,** à condition que ce coefficient soit acquis préalablement au titre d'un 1<sup>er</sup> contrat Multirisques 4 ou 2 roues déjà souscrit auprès du *Groupe Matmut*. Ce contrat supplémentaire peut concerner un nouveau véhicule ou un véhicule assuré jusqu'alors auprès d'une autre compagnie.

Pour les titulaires de contrats Multirisques 4 ou 2 roues, déjà souscrits auprès du *Groupe Matmut*, leur bonus évolue à chaque échéance annuelle selon les mêmes règles de fonctionnement rappelées aux articles 4 et 5 de l'Annexe\* à l'article A. 121-1 du Code des Assurances pour atteindre, **en l'absence de sinistre responsable, le maximum du Bonus Matmut/AMF Assurances, soit 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35).**

Le souscripteur/bénéficiaire peut ainsi bénéficier du Bonus **Matmut/AMF Assurances** maximum de 65 % (coefficient de réduction égal à 0,35) s'il a un bonus de 50 % (coefficient de réduction égal à 0,50) sans sinistre responsable depuis :

- 5 ans s'il a souscrit un usage\* Professionnel, Taxi, Ambulance ou Auto-école,
- 6 ans s'il a souscrit un usage\* Actif, Actif « éco-mobilité », Privé ou Retraité.

Le Bonus **Matmut/AMF Assurances** est personnel et incessible.

### 4. Assiette sur laquelle s'applique l'avantage

L'avantage s'applique sur le montant de la cotisation hors taxes des garanties Responsabilité civile et, lorsqu'elles sont souscrites, de Dommages au véhicule assuré.

## 5. Date de validité

Document valable jusqu'au 31/12/2019.

## 6. Informations

Les présentes conditions d'octroi du Bonus **Matmut** sont disponibles sur le site [matmut.fr](http://matmut.fr) et au sein des Agences **Matmut**.

\* Aux Conditions Générales du contrat Multirisques « Auto 4D » figurent :

- la définition des usages Actif, Actif « éco-mobilité », Privé ou Retraité, Professionnel, Taxi, Ambulance, Auto-école,
- l'Annexe à l'article A. 121-1 du Code des Assurances dite clause de réduction ou de majoration (bonus/malus).